

Compétences requises pour les Services vétérinaires dans le cadre des échanges internationaux : **perspectives et défis**

5.

Activités de renforcement des capacités proposées par l'OIE pour améliorer les capacités des Services vétérinaires dans le domaine des échanges commerciaux

Présentation des activités existantes organisées par l'OIE pour le renforcement des capacités du point de vue commercial, p.2

Réforme du système de formation de l'OIE, p.6

Activités proposées par l'OIE pour le renforcement des capacités en matière d'échanges commerciaux, p.11

Ce document a été préparé dans le cadre du Thème technique 2020 par les Drs Nadège Leboucq, Francisco D'Alessio et Karen Bucher de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE).

Activités de renforcement des capacités proposées par l'OIE pour améliorer les capacités des Services vétérinaires dans le domaine des échanges commerciaux

Le présent document (Partie V du Rapport du thème technique de 2020) décrit la Plateforme de l'OIE dédiée à la Formation des Services vétérinaires, une nouvelle initiative soutenant la réforme du Système de formation de l'OIE. Il explique comment celle-ci s'articule avec les autres initiatives, par exemple le processus PVS de l'OIE et l'Observatoire de l'OIE, pour la mise en œuvre des normes de l'OIE. L'objectif est de proposer un ensemble complet d'activités, d'outils et de ressources de renforcement des capacités afin de créer et de consolider durablement des compétences associées aux échanges commerciaux des Services vétérinaires (SV) des Pays membres de l'OIE.

Section I. Présentation des activités existantes organisées par l'OIE pour le renforcement des capacités du point de vue commercial

Les activités de formation de l'OIE

Des ateliers spécifiques consacrés aux échanges commerciaux ont été organisés par l'OIE pour **l'ensemble des cinq régions**. Dans la plupart des cas, ces ateliers s'adressaient aux Délégués de l'OIE et au personnel des Services vétérinaires intervenant dans les opérations d'importation ou d'exportation, et ont abordé des questions telles que l'importance d'élaborer les mesures sanitaires en utilisant les normes scientifiques de l'OIE, comment respecter les obligations de l'Accord sur l'Application des Mesures Sanitaires et Phytosanitaires (Accord SPS) de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), et les droits et les obligations des pays exportateurs et importateurs lors de l'élaboration des exigences de certification vétérinaire. L'un de ces ateliers a également abordé le thème des zones de confinement pour des maladies spécifiques ayant des conséquences importantes sur le commerce (par exemple la fièvre aphteuse). Dans le cadre de ces ateliers, trois modules en ligne pertinents pour les échanges commerciaux ont été élaborés conjointement par l'OIE et la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse (EuFMD) ; ces modules présentaient le cadre réglementaire des échanges internationaux et les principes généraux de certification et de zonage.

Les réunions en présentiel qui sont organisées pour les Délégués de l'OIE récemment nommés et pour les Points focaux de l'OIE (8 catégories techniques) constituent l'essentiel du programme global de formation de l'OIE depuis 2008 mais n'abordent pas précisément les échanges commerciaux : les nouveaux Délégués bénéficient d'une session spécifique sur leurs rôles et leurs responsabilités, mais ne reçoivent aucune information sur le rôle particulier qu'ils jouent dans les échanges commerciaux à proprement parler.

Les Points focaux ne reçoivent pas non plus d'information/ de formation spécifique associée aux échanges commerciaux, car aucune des huit catégories ne traite directement les échanges commerciaux. Actuellement, les formations dispensées aux Points focaux se rapprochant le plus des échanges commerciaux sont des formations sur la notification des maladies, sur les laboratoires et sur le bien-être animal ; chacune de ces formations traite respectivement de la transparence vis-à-vis de la situation sanitaire (condition préalable au commerce), de la validité des analyses des laboratoires et du bien-être des animaux pendant leur transport sur de longues distances.

L'OIE organise aussi d'autres types de formations qui sont, d'une certaine manière, associées aux échanges commerciaux. Les aspects du bien-être des animaux pendant leur transport sur de longues distances sont abordés dans le cadre des Stratégies régionales sur le bien-être animal et la Plateforme régionale de l'OIE sur le bien-être animal pour l'Europe. En Europe, trois ateliers de formation de formateurs (2017), un atelier régional (2018) et un atelier « whole journey scenario » (2018) sur le transport longue distance d'animaux par voie terrestre ont été conduits en insistant sur le bien-être animal durant le voyage et aux frontières, y compris dans les stations de quarantaine. Au Moyen-Orient, trois ateliers de formation de formateurs et un atelier « whole journey scenario » ont été organisés en 2018 et 2019. Des ateliers régionaux sur le statut sanitaire officiel sont organisés de manière régulière. Les ateliers consacrés aux chevaux de haute performance à statut sanitaire élevé (« chevaux HHP ») organisés pour les cinq régions de l'OIE entre 2018 et 2019 ont aussi porté sur des processus commerciaux (déplacement provisoire des chevaux destinés à la compétition).

Activités du processus PVS de l'OIE

Le processus PVS de l'OIE, le programme phare de l'OIE visant à renforcer la qualité des Services vétérinaires et des Services chargés de la santé des animaux aquatiques conformément aux deux Codes de l'OIE (*Code sanitaire pour les animaux terrestres* et *Code sanitaire pour les animaux aquatiques*), offre une large gamme d'outils et d'activités pour évaluer et renforcer les capacités des Services vétérinaires dans tous les thèmes du **domaine vétérinaire**, y compris mais pas spécifiquement celui des échanges internationaux d'animaux et de leurs produits.

Pendant l'Évaluation PVS (initiale ou de suivi) et l'analyse des écarts PVS, une évaluation et une analyse systématiques des capacités des Services vétérinaires d'un pays sont faites en utilisant une série de 45 Compétences critiques, dont les Compétences critiques de l'OIE qui sont directement associées aux échanges commerciaux (voir le document « Difficultés rencontrées par les Services vétérinaires dans le cadre des échanges internationaux et pratiques efficaces » : Partie III du Rapport du thème technique de 2020). Une Évaluation PVS peut avoir un double objectif dans le cadre commercial :

- **faciliter le processus de renforcement des capacités d'un pays souhaitant accéder à de nouveaux marchés à l'exportation** : l'Évaluation PVS donne un bon aperçu des forces et des faiblesses d'un pays vis à vis de ses capacités en termes de commerce et propose des recommandations fortes pour les consolider durablement. Plusieurs pays ont reconnu que l'évaluation PVS avait donné lieu à certaines réussites commerciales (voir l'encadré ci dessous).
- **faciliter le processus d'analyse des risques** dans le commerce international d'animaux et de produits d'origine animale, lorsqu'un pays importateur juge comme critique l'évaluation des Services vétérinaires du pays exportateur, en particulier au regard du statut sanitaire déclaré et du **processus de certification vétérinaire**.

Cependant, d'après les résultats d'une enquête conduite auprès des Pays membres de l'OIE dans le cadre de la préparation du thème technique traité lors de la 86e Session Générale de l'Assemblée mondiale, lorsqu'il s'agit de négociations d'accès aux marchés à l'exportation, seulement 13 % des pays jugent les rapports PVS « très utiles » et 44 % des pays les déclarent « parfois utiles », tout en mentionnant que les pays importateurs réclament en outre des informations complémentaires. Il serait important d'étudier un peu plus en détail pourquoi les rapports PVS de l'OIE ne sont pas mieux exploités pour l'analyse des risques.

En 2017, lors de sa revue pour son 10e anniversaire, le processus PVS a été enrichi d'une phase d'Orientation afin que les pays connaissent mieux les normes sur la qualité des Services vétérinaires, le processus PVS et le contexte dans lequel l'outil PVS peut être utilisé, y compris dans l'analyse des risques à l'importation et la négociation commerciale. Cette révision a aussi donné l'occasion de développer un peu plus la phase d'Appui ciblé. À l'heure actuelle, il n'existe pas d'appui précisément ciblé sur l'amélioration des « compétences spécifiques aux échanges commerciaux » car les Pays membres n'en ont jusqu'ici pas exprimé le besoin ; cependant, des activités d'appui visant à améliorer les « compétences associées aux échanges commerciaux » pourraient être envisagées dans le cadre d'appui à la législation vétérinaire, de la pérennité des laboratoires, de la formation destinée aux Points focaux, des activités des partenariats public-privé (PPP) et des projets de jumelage d'établissements d'éducation vétérinaire (pour renforcer les aspects commerciaux de la formation initiale vétérinaire).

Efficacité des PVS en matière d'échanges commerciaux¹



Le **Myanmar** a amélioré la conformité des mesures de certification des animaux et des produits d'origine animale avec les normes de l'OIE et a ainsi augmenté le commerce de produits alimentaires d'origine animale.



Le **Botswana** a révisé avec succès son système de zonage et a créé quatre « zones vertes » autonomes pour améliorer la gestion des maladies animales et faciliter les échanges commerciaux d'animaux vivants.



Le **Belize** a amélioré son accès aux marchés et a réussi à exporter du bétail vers le Mexique pour un abattage immédiat.

¹ Sources : Rapports PVS et entretiens réalisés aux fins du présent document.

Analyse FFOM² des activités actuelles de renforcement des capacités dans le domaine des échanges commerciaux

FORCES

Ateliers en présentiel sur les échanges commerciaux organisés dans toutes les régions ; combinaison avec les formations en ligne depuis 2019

Le processus PVS permet l'évaluation et l'analyse des écarts entre les capacités commerciales (et la planification stratégique consécutive)

Plusieurs succès des PVS en matière d'échanges commerciaux (Belize, Botswana, Myanmar, etc.)

FAIBLESSES

Pas « d'activités de traitement du commerce » dans le processus PVS

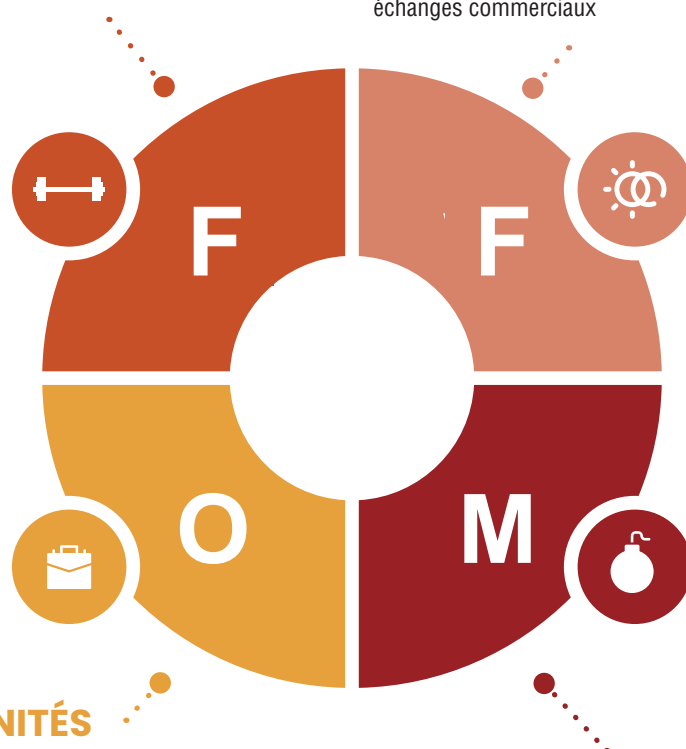
Formation sur les échanges commerciaux limitée (de nombreux écarts ne trouvent pas de réponse dans les programmes actuels de renforcement des capacités de l'OIE)

Incapacité à apprécier l'ensemble des exigences en matière de compétences pour un système efficace de gestion commerciale (investissement/traitement axé seulement sur une partie du système)

Pas de cibles de formation spécifiques pour les échanges commerciaux

Pas de surveillance des activités actuelles de renforcement des capacités commerciales

Utilisation insuffisante des rapports PVS dans le cadre des échanges commerciaux



OPPORTUNITÉS

Le 7^e Plan stratégique de l'OIE mettra plus l'accent sur les activités de renforcement des capacités & la numérisation

Nouveau Service chargé du renforcement des capacités

Réforme actuelle du Système de formation de l'OIE (plateforme pour la formation des Services vétérinaires en cours de création)

Observatoire de l'OIE en cours de développement pour une meilleure surveillance de la mise en œuvre des normes de l'OIE, y compris celles sur les échanges commerciaux

Activités de PPP de l'OIE en cours de réalisation (intérêt dans de nombreux aspects commerciaux)

MENACES

Sujets commerciaux abordés par d'autres prestataires de services pédagogiques ou organisations de niveau international avec appréciation insuffisante des normes de l'OIE

Mise en œuvre insuffisante des normes de l'OIE en matière d'échanges commerciaux (et conséquences possibles sur les aspects sanitaires et économiques)

Figure 3. FFOM relative aux activités de renforcement de capacité de l'OIE sur les échanges internationaux

² FFOM : acronyme de « forces, faiblesses, opportunités et menaces »

Ce que les Pays membres de l'OIE disent

Les pays rencontrent des problèmes importants lorsqu'il s'agit de mettre en application les normes de l'OIE de manière cohérente, surtout lors de la prise de décisions sur l'importation et l'exportation d'animaux et de produits d'origine animale (voir le document « Difficultés rencontrées par les Services vétérinaires dans le cadre des échanges internationaux et pratiques efficaces » : Partie III du Rapport du thème technique de 2020) ; ils ont plusieurs fois demandé à l'OIE des outils supplémentaires pour le renforcement des capacités dans ce domaine.

À la 86e Session générale, le thème technique intitulé « **Mise en œuvre des normes de l'OIE par les Pays membres de l'OIE : état des lieux et besoins spécifiques de renforcement des capacités** » était axé sur les normes commerciales. Les besoins de renforcement des capacités spécifiques aux échanges commerciaux ont donc été identifiés et ont été inclus dans le cadre de la Résolution y afférant adoptée par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE. Presque tous les pays, que leur profil commercial soit faible, intermédiaire ou élevé, ont constaté un besoin de plus de formation en matière d'échanges commerciaux. Ils ont en particulier demandé à l'OIE :

- d'augmenter la participation des agents responsables de la définition des mesures et de la négociation à l'accès aux marchés dans les activités de renforcement des capacités relatives aux normes internationales;
- d'élargir les offres de formation en proposant des « formations à distance » ;
- d'envisager une collaboration avec le Secrétariat SPS de l'OMC dans l'offre de formation en ligne sur les normes de l'OIE et l'Accord SPS (le programme en ligne SPS de l'OMC pourrait être considéré comme un modèle pour le programme de formation en ligne de l'OIE) ;
- d'aborder, en tant que thèmes de formation hautement prioritaires, les normes de l'OIE et l'Accord SPS, l'analyse des risques à l'importation, la surveillance et la biosécurité des animaux terrestres et la sécurité sanitaire des échanges commerciaux/les marchandises dénuées de risque sanitaire.

Depuis 2010, quatre Thèmes techniques « régionaux » concernaient les échanges commerciaux (Europe, 2010 ; Afrique, 2013 ; Amériques, 2014 et 2016). Les Recommandations qui en ont résulté ont toutes vivement préconisé un plus grand engagement dans les activités de renforcement des capacités proposées par l'OIE en matière d'échanges commerciaux.

Dans le cadre de la préparation du présent rapport, des entretiens ont été réalisés avec les Délégués de l'OIE. Tous ont reconnu l'importance et la pertinence des programmes de formation actuellement proposés par l'OIE dans différents domaines. En revanche, ils ont souligné le fait que très peu de formations portent précisément sur les échanges commerciaux, malgré des besoins immenses à cause, notamment, de la formation vétérinaire initiale généralement pauvre sur ce sujet. Ils ont demandé à l'OIE d'envisager les échanges commerciaux au nombre des futurs thèmes de formation prioritaires.

“

Presque tous les pays, que leur profil commercial soit faible, intermédiaire ou élevé, ont constaté un besoin de plus de formation en matière d'échanges commerciaux.



Section II. Réforme du système de formation de l'OIE

Contexte de la réforme des formations

Les demandes formulées par les Pays membres de l'OIE, auxquelles se sont ajoutés différents facteurs internes ou externes (qu'ils soient de nature stratégiques, technologiques ou liés aux ressources), ont créé des opportunités propices au changement et à une vraie réflexion sur la rénovation profonde du **système de formation de l'OIE**. Le futur système sera pleinement considéré dans le cadre de l'imminent Septième Plan Stratégique de l'OIE (2021-2025) et son Objectif stratégique 3 sur « la réponse aux besoins des Pays membres en apportant **un haut niveau de soutien grâce aux normes et au renforcement des capacités** », et établira des liens opérationnels solides et un renfort mutuel avec le processus PVS de l'OIE, avec l'Observatoire de l'OIE pour la mise en œuvre des normes de l'OIE par les Pays membres de l'OIE, et avec différentes initiatives de partenariats public-privé. Par ailleurs, il bénéficiera grandement des transformations technologiques et numériques actuelles, qui constitueront un autre axe important du Septième Plan stratégique avec une gestion responsable des données relatives aux formations et le respect de la confidentialité des données et de la propriété intellectuelle.



Réforme des formations de l'OIE – lignes d'action proposées

La formation est essentielle pour la qualité des Services vétérinaires. Depuis 2018, 10 ans après le lancement de son programme mondial de renforcement des capacités des Points focaux, l'OIE commence à réexaminer en détail son système de formation et a créé à cet effet sa **Plateforme mondiale pour la formation des Services vétérinaires**. Cette plateforme, incluant le Portail de formation (l'outil informatique associée à la Plateforme), sera le mécanisme par lequel toutes les activités de formation de l'OIE seront désormais organisées, suivies et évaluées, qu'elles aient lieu en présentiel ou à distance. Car en effet, élargir l'offre de formation à distance est un point essentiel de la réforme.

Grâce à cette initiative, l'OIE proposera à ses Pays membres une formation diversifiée et « à la carte » qui permettra d'améliorer la mise en œuvre des normes de l'OIE et contribuera ainsi à améliorer durablement la gouvernance vétérinaire à l'échelle mondiale.

En 2020, l'organigramme de l'OIE a été révisé pour y inclure un nouveau Département consacré au renforcement des capacités et chargé des activités de formation de l'OIE et des activités du processus PVS. Ce nouveau Département, avec l'appui d'un groupe de pilotage de formation trans-organisationnel qui sera mis en place dans les prochains mois, conduira la réforme de formation selon les six axes suivants :

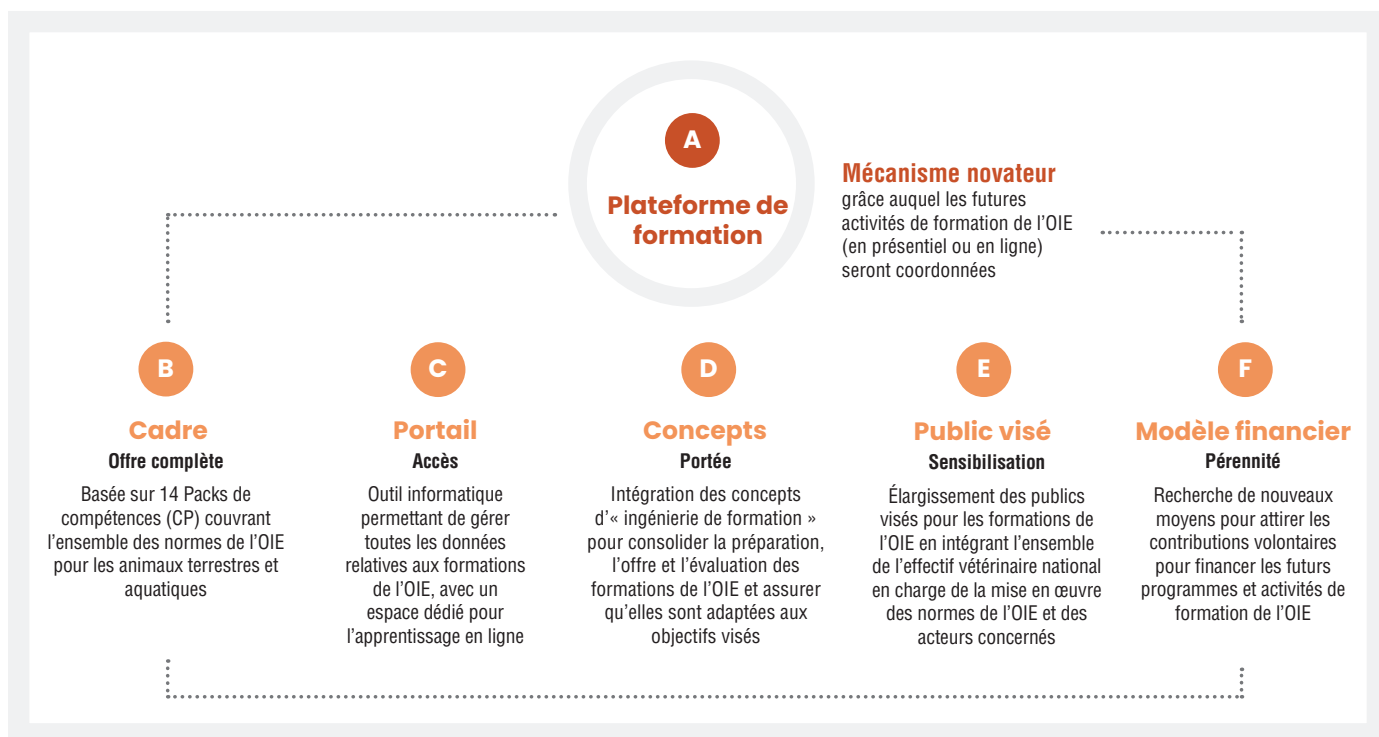


Figure 4. Résultats attendus de la Plateforme de l'OIE pour la formation des Services vétérinaires

A La **Plateforme de l'OIE pour la Formation des Services vétérinaires** créée en 2018, est un mécanisme novateur qui rassemble les fournisseurs de compétences techniques et pédagogiques, essentiellement les Centres de référence de l'OIE.

La Plateforme sera essentiellement responsable de la préparation des futurs programmes et produits de formation de l'OIE. Un plan d'action conjoint de 5 ans est en cours de préparation et précisera l'implication financière et technique des Centres collaborateurs de l'OIE dans les futures activités de formation de l'OIE à travers cette Plateforme de formation.

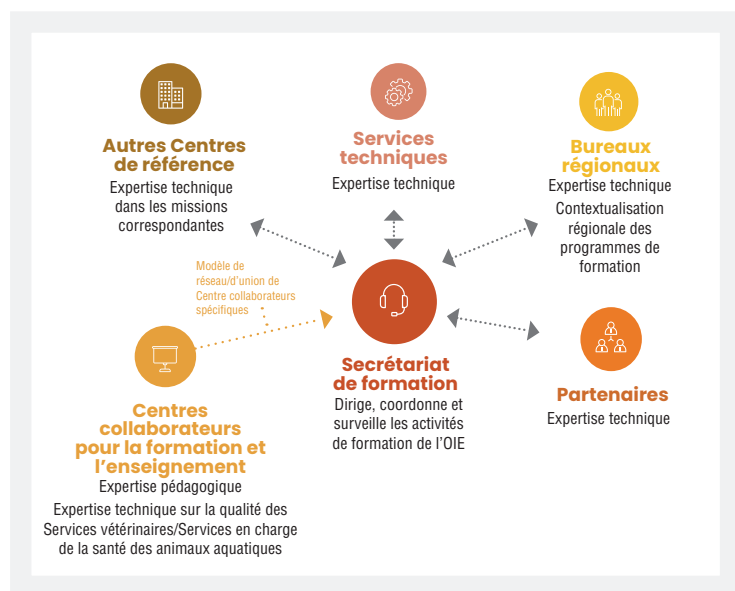


Figure 5. Acteurs impliqués dans la Plateforme de l'OIE pour la formation des Services vétérinaires

À noter que les neuf Centres collaborateurs de l'OIE relevant du domaine de spécialisation sur la formation et l'éducation sont membres de plein droit de cette Plateforme pour contribuer à la nécessaire « ingénierie de formation » qui est actuellement sub-optimale au sein de l'OIE.

Ce nouveau mode de mise en réseau des Centres collaborateurs de l'OIE est en cours d'essai et pourra, s'il s'avère efficace, être reproduit dans d'autres domaines de spécialisation des Centres collaborateurs.

Le Secrétariat de la Plateforme de l'OIE, hébergé à l'École Nationale des Services Vétérinaires (Centre collaborateur de l'OIE pour la formation des vétérinaires officiels, basé en France à Lyon) et appartenant au nouveau Département chargé du renforcement des capacités au siège de l'OIE, est responsable du pilotage, de la coordination et du suivi des activités de formation de l'OIE.

B Un **Cadre de formation fondé sur les compétences** est en cours d'élaboration et servira de base pour développer l'ensemble de la future offre de formation de l'OIE en distanciel et en présentiel. Ce cadre est actuellement structuré autour de 14 Packs de compétences proposés (mais pourra évoluer dans le futur) qui à eux tous couvrent largement les *Codes*, les *Manuels* (*Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres* et *Manuel des tests de diagnostic pour les animaux aquatiques*) et d'autres lignes directrices de l'OIE.

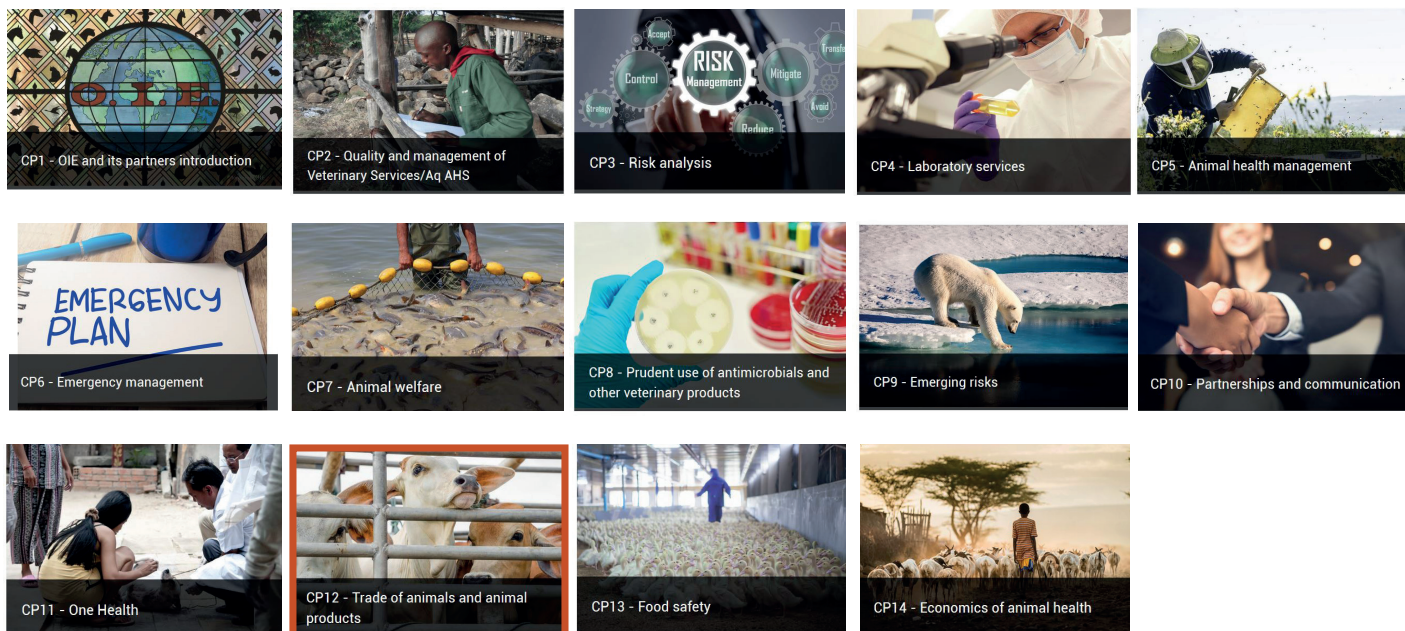


Figure 6. E-catalogue de l'OIE (et Packs de Compétences)

Les Termes de Référence détaillés pour chaque Pack de compétences, qui sont indispensables pour assurer la **conformité, la cohérence et l'efficacité de la future offre de formation de l'OIE**, seront élaborées dans le cadre de la Plateforme de formation de l'OIE. Elles définiront notamment les **compétences** à acquérir par les SV, le **public visé**, les **sujets** à couvrir et les **objectifs d'apprentissage** organisés autour de trois niveaux progressifs : niveau jeune diplômé ; niveau d'entrée SV ; niveau expert :

Types d'objectifs d'apprentissage

	Connaissances	Savoir faire (résolution des problèmes)	Savoir comment se comporter (individu)
Niveaux d'enseignement	Sensibilisation, connaissances et compréhension	Application, analyse, synthèse et évaluation	Affect et relationnel
Jour 1 Niveau jeune diplômé	++	+	+
Jour 2 Niveau d'entrée SV	++	++	+++
Niveau Expert (avancé, master)	++	+++	++

Le **Niveau jeune diplômé** sera exclusivement basé sur le document [Les Recommandations de l'OIE sur les compétences minimales attendues des jeunes diplômés en médecine vétérinaire pour garantir la qualité des Services vétérinaires nationaux](#) et sera proposé sous la forme de modules en ligne essentiellement (« prérequis » des programmes de formation en présentiel de l'OIE).

Les modules en ligne s'adressant au Niveau jeune diplômé seront mis à la disposition des Établissements d'éducation vétérinaires (EEV) pour contribuer à la formation initiale vétérinaire (mise en œuvre des Lignes directrices de l'OIE pour un Cours de formation initiale vétérinaire) ; ils seront aussi mis à la disposition des Services vétérinaires et d'un large public, y compris notamment les opérateurs commerciaux privés, d'autres autorités compétentes, les étudiants et le monde universitaire, les journalistes et la société civile au sens large, à des fins de formation continue ou simplement à titre d'information.

Le **Niveau d'entrée SV** et le **Niveau expert** intégreront les travaux existants de l'OIE, le cas échéant ; par exemple, le Pack de compétences sur les services des laboratoires (CP4) s'appuiera largement sur le Cadre de compétences pour le leadership des laboratoires ; le Pack de compétences sur la gestion d'urgence (CP6) prendra en compte les travaux en cours du Groupe ad hoc sur les urgences vétérinaires et certains outils mis au point par les partenaires de l'OIE. En l'absence de travaux/contenus préexistants, les Termes de Référence seront définies de A à Z comme pour le Pack de compétences sur les échanges commerciaux (voir ci-dessous, Section III). Ces deux niveaux seront proposés sous la forme de modules en ligne et/ou de sessions en présentiel.

Cette formation progressive en plusieurs modules permettra de développer les capacités des généralistes et des spécialistes.

C Le **Portail de formation de l'OIE** est l'outil en ligne qui accompagne la Plateforme de l'OIE. C'est l'unique lieu où seront regroupés tous les supports, ressources et données associés aux formations. Il est proposé dans les trois langues officielles de l'OIE (anglais, français et espagnol). Il comporte plusieurs fonctionnalités pour l'apprentissage à distance, par exemple un e-catalogue des formations, mais aussi un e-calendrier des formations, des e-ressources, un forum virtuel dédié aux publics de l'OIE, etc. À noter que le e-catalogue des formations de l'OIE (accessible ici mais toujours en cours d'élaboration) est une fonctionnalité essentielle du Portail et repose sur le Cadre de formation fondée sur les compétences ; il sera enrichi au fur et à mesure avec les modules en ligne, à un rythme moyen de 15 modules par an, et ce, selon les trois modalités suivantes : (i) des produits seront **créés** (de A à Z) à partir des objectifs d'apprentissage définis dans les Termes de Référence des Packs de compétences ; (ii) des produits existants proposés par des prestataires pédagogiques externes seront **inventoriés et labellisés** par l'OIE, en fonction de critères de labellisation bien définis ; ou (iii) des passerelles seront établies entre les plateformes de formation de partenaires de l'OIE pour pouvoir partager des ressources, lorsque cela sera possible du point de vue juridique et informatique.

D Les futures activités de formation de l'OIE seront mises au point selon les **principes de l'ingénierie de formation**. L'accent sera donc mis sur l'**identification des besoins de formation**, grâce à l'utilisation large des rapports d'Évaluation PVS de l'OIE, aux activités de l'Observatoire de l'OIE sur la mise en œuvre des normes de l'OIE par les Pays membres, et aux forums régionaux tels que les Bureaux des Commissions régionales de l'OIE et des Groupes Régionaux Restreints de l'OIE. Chacune de ces initiatives sera essentielle à l'OIE pour donner une dimension plus stratégique aux activités de renforcement des capacités. De même, l'accent sera davantage mis sur l'évaluation des résultats et l'impact des futures formations de l'OIE, à l'aide d'un **système de suivi et d'évaluation** solide. Plusieurs **méthodologies pédagogiques** seront utilisées pour concevoir des programmes adaptés aux pays, par exemple des cours en ligne interactifs tutorés ou pas, des programmes d'apprentissage mixte, des ateliers et des séminaires en présentiel, des webinaires, etc.

Les Centres collaborateurs sur la formation et l'éducation ont accepté de fournir collégalement à l'OIE les orientations nécessaires sur ces aspects essentiels. Ils fourniront aussi des consignes sur la manière de mettre en place un **système de gestion des formations (SGF)** au niveau national pour administrer, documenter, suivre et rendre compte des activités de formation des Services vétérinaires, ainsi qu'un cadre national de qualifications à établir conjointement entre les Services vétérinaires, les organismes statutaires vétérinaires (OSV) et les prestataires pédagogiques.

E Jusqu'ici **les formations de l'OIE visaient** essentiellement les nouveaux Délégués de l'OIE et les Points focaux de l'OIE, qui sont tous des vétérinaires officiels. Le futur système permettra à tout l'effectif des Services vétérinaires de bénéficier des formations de l'OIE, que les individus soient vétérinaires ou paraprofessionnels vétérinaires, du secteur public ou du secteur privé. L'audience cible sera aussi naturellement plus large grâce à l'offre de formation en ligne, et permettra à un nouveau public, par exemple des opérateurs commerciaux privés, des organismes statutaires vétérinaires ou des journalistes, de suivre les formations de l'OIE. Des discussions sont aussi engagées sur la possibilité de reconsidérer les huit catégories de Points focaux actuelles, qui si elles étaient toutes pertinentes au moment où elles ont été créées, ne le sont peut-être plus dans le contexte actuel. Par ailleurs, le besoin de créer de **nouvelles catégories de Points focaux** peut aussi apparaître, notamment des Points focaux qui seraient moins centrés sur des sujets techniques et plus sur des processus (par exemple des Points focaux PVS ou PPP).



³ Remarque : L'OIE ne veut pas opter pour un système d'accréditation. Il relèvera de la responsabilité des pays et des organisations régionales, en étroite collaboration avec les organismes statutaires vétérinaires, de décider de la manière d'utiliser les futures formations de l'OIE pour leur propre cadre de qualifications et leur propre régime de crédits. Ce sera bien sûr un moyen idéal pour valoriser les formations de l'OIE et harmoniser le cursus de formation vétérinaire au niveau mondial.

F

L'OIE devra reconsidérer son **modèle financier de formation** pour la pérennité et l'équité régionale de ses activités de formation. À l'heure actuelle, de nombreuses contributions volontaires allouées à la formation sont affectées par sujet et/ou par région, ce qui permet à certaines régions de bénéficier d'un large programme de formations tandis que d'autres (souvent celles qui en ont le plus besoin) sont moins bien dotées. Pour accompagner la réforme actuelle, et pour injecter des fonds pendant la phase initiale du développement de la Plateforme de formation, il faudra identifier et mettre en œuvre un modèle durable pour financer l'entretien et le développement continu de l'offre de formation. Le Portefeuille d'activités de la Plateforme de l'OIE est en cours d'élaboration pour justifier un besoin de financement (volontaire) plus homogène et cohérent. Un système de paiement par l'utilisateur pourrait aussi être étudié pour les futurs bénéficiaires autres que les Services vétérinaires.

L'idée d'un **Forum de réflexion sur la formation de l'OIE** est lancée, sur le même modèle que le Forum de réflexion sur le PVS tenu en 2017. Il serait composé de nombreuses consultations des principaux groupes d'intervenants de l'OIE pour revoir plus en détail les lignes d'action proposées et le plan prévu pour l'évolution stratégique du système de formation de l'OIE, en soutien à la mise en œuvre du Septième Plan stratégique de l'OIE. Le Forum de réflexion sur la formation de l'OIE aura lieu avant la 88e Session générale de l'OIE pour que ses conclusions puissent être prises en compte dans le Rapport Annuel d'activités de l'OIE prononcé par la Directrice générale, et qu'elles puissent ensuite être détaillées dans un événement consacré à la formation en marge de la Session Générale.



Bénéfices attendus de la réforme

La réforme proposée devrait améliorer les points suivants :

- Les **performances techniques** des activités de formation de l'OIE, notamment en termes d'une plus grande portée et d'un plus grand impact de la formation ;
- Les **performances institutionnelles** des activités de formation de l'OIE en mobilisant toute l'expertise technique et pédagogique de ses Centres de référence et de ses partenaires, et en cherchant plus d'interaction et de cohérence entre les initiatives de l'OIE dédiées au renforcement des capacités (Plateforme de formation de l'OIE, processus PVS de l'OIE et Observatoire de l'OIE) ;
- Les **performances financières** des activités de formation de l'OIE, en renforçant la mobilisation des ressources et en augmentant le montant des ressources disponibles de manière durable.

Avec cette importante réforme, l'OIE envoie un signal qui marque le début d'une nouvelle ère de formation pour ses Pays membres : les futures activités de formation de l'OIE seront plus axées sur la demande, plus centrées sur les besoins des Pays membres et plus soigneusement adaptées aux rôles et responsabilités des Services vétérinaires, présents et à venir.

L'utilisation de la Plateforme de formation de l'OIE et de son Portail associé sera essentielle pour développer les compétences des Services vétérinaires en matière d'échanges internationaux d'animaux et de leurs produits, en particulier au regard des nombreuses possibilités offertes en terme de publics, de contenus et parcours personnalisé de formation.

Section III. Activités proposées par l’OIE pour le renforcement des capacités en matière d’échanges commerciaux

Pour aider au mieux les Pays membres de l’OIE à développer et entretenir les compétences de leurs Services vétérinaires dans le domaine des échanges commerciaux, les différentes activités suivantes, qui incluent la formation de l’OIE, les activités PVS et le développement des ressources, sont proposées pour renforcer leurs capacités.

➔ Aspects de la formation

Dans le cadre de sa Plateforme pour la formation des Services vétérinaires, l’OIE **améliorera significativement son offre de formation sur les échanges internationaux d’animaux et de leurs produits** ; les formations en distanciel, profitant des opportunités offertes par les technologies de l’informatique et de l’Internet, seront réservées pour un niveau dit général, tandis que les formations en présentiel, plus interactives, permettront d’aborder le niveau dit expert. Cette offre sera essentiellement destinée à la formation continue des SV, mais pourra également appuyer la formation initiale vétérinaire et donc le développement des compétences attendues des jeunes diplômés (day 1 competences) en matière d’échanges commerciaux ainsi que servir au développement de carrière professionnelle individuelle, ou à informer le grand public le cas échéant.

Pour piloter et orchestrer ces changements, l’OIE propose de créer un **Pack de compétences sur le commerce d’animaux et de produits d’origine animale (PC12)**. L’objectif principal de ce Pack est que les pays puissent fournir les garanties sanitaires nécessaires aux échanges et de ce fait, participent plus activement au commerce mondial afin de faire progresser efficacement leurs intérêts nationaux, en particulier en termes de croissance économique et de réduction de la pauvreté. Le présent rapport a fourni l’occasion de développer ce Pack de compétences en priorité et de façon pilote, en allant de l’identification des compétences nécessaires aux SV pour veiller à ce que les échanges commerciaux soient conduits conformément aux normes de l’OIE (étape 1) jusqu’à la mise à disposition des produits/programmes de formation sur les échanges commerciaux, en présentiel ou en distanciel sur le Portail de formation de l’OIE (étape 8) :

- 1  Identifier les **compétences requises** (« spécifiques » et « associées ») pour les SV en matière d’échanges commerciaux [niveau Services vétérinaires]
- 2  Identifier d’autres **Packs de compétences (CP)** qui sont aussi pertinents pour le commerce
- 3  Définir la liste des principaux **sujets commerciaux** à aborder
- 4  Répertorier les **Compétences critiques des PVS pertinentes** qui concernent directement le commerce (et les compétences requises), et les chapitres correspondants des *Codes* et *Manuels* de l’OIE
- 5  Identifier les **publics** à former associés à ces compétences pour les échanges commerciaux
- 6  Définir les **objectifs d’apprentissage** pour que le personnel des SV acquière/développe progressivement ces compétences [niveau individuel]
- 7  Créer des **produits** de formation adaptés aux objectifs d’apprentissage OU Identifier les produits de formation adaptés aux objectifs d’apprentissage qui existent déjà et les labelliser si possible en fonction des critères de l’OIE
- 8  Mettre les produits en ligne à **disposition sur le Portail de l’OIE**, en définissant les méthodes d’inscription (par le participant ou par l’OIE) OU Déployer des formations en présentiel
- 9  Améliorer les supports de formation suite aux commentaires des participants et des experts

Élaboration des attributions du CP12

Élaboration des produits de formation

Figure 7.Élaboration du CP12 – Présentation du processus

⁴ Si elle s’avère efficace, la méthode proposée ici pour développer le pack ‘Echanges’ sera utilisée pour élaborer les autres Packs de compétences du Cadre de formation fondée sur les compétences

Élaboration des Termes de Référence du PC12 [Étapes 1 à 6 de la figure 7]

Sur les 26 compétences liées au commerce répertoriées dans la Partie IV, 18 concernent directement les activités commerciales (compétences 'spécifiques' aux échanges commerciaux) et seront exclusivement abordées dans le PC12, réparties en neuf sujets (voir figure 9 - cette liste de sujets n'est pas définitive et peut évoluer ultérieurement). Elles sont **établies au niveau des Services vétérinaires**, par conséquent une **évaluation détaillée des effectifs** sera indispensable pour connaître le nombre d'individus impliqués (du secteur public et du secteur privé) et comment le travail est réparti (description bien définie des tâches).

Les huit autres compétences visent davantage à créer un environnement commercial approprié (compétences 'associées' aux échanges commerciaux) et sont davantage liées à d'autres rôles des Services vétérinaires (tels qu'en santé animal ou santé publique vétérinaire) ; elles sont donc abordées dans d'autres Packs de compétences :

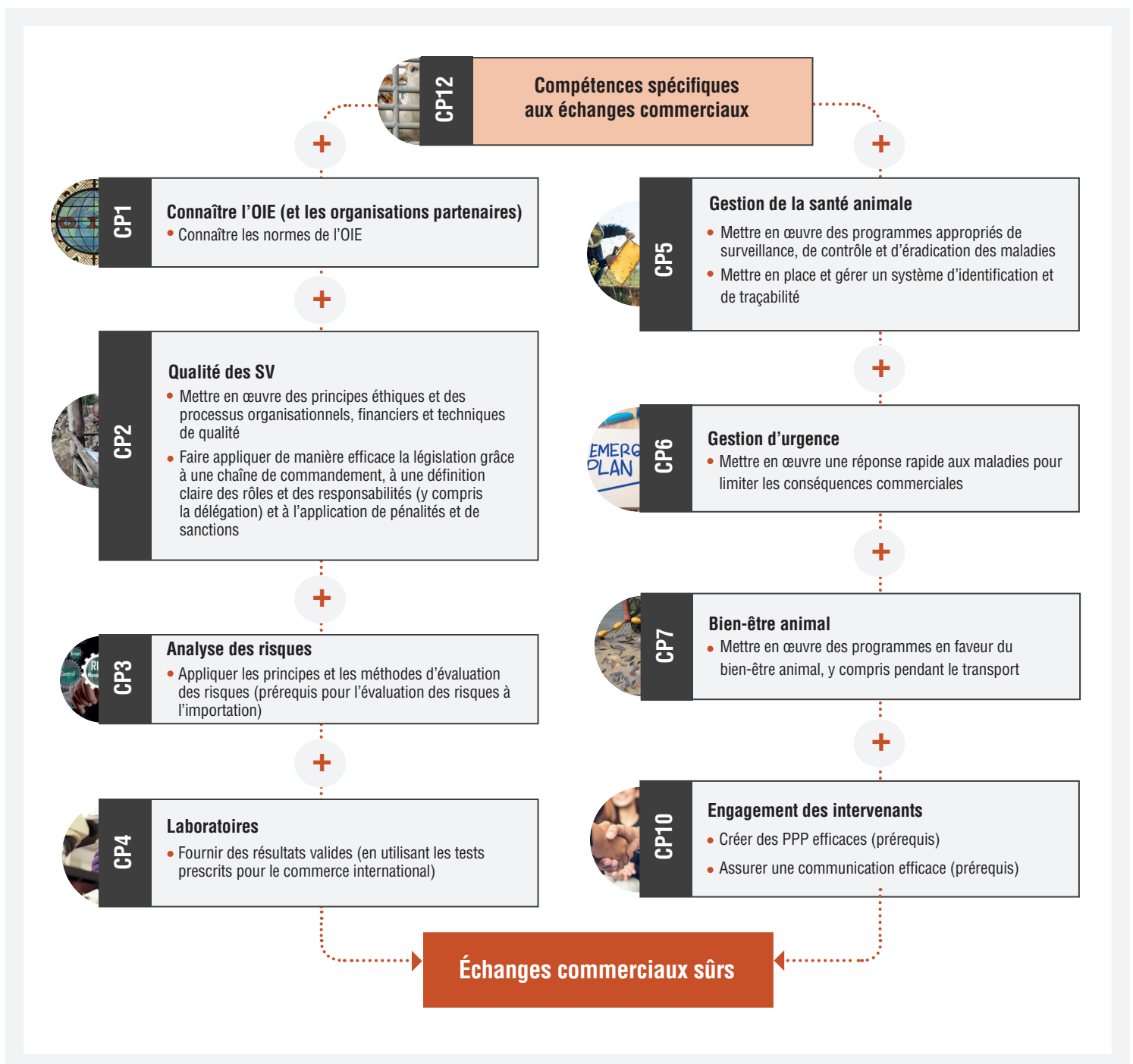


Figure 8. Packs de Compétences associés au Pack de Compétences 12 sur les échanges commerciaux

Tout le personnel des SV impliqué dans les échanges internationaux d'animaux et leurs produits (services 'import/export') pourra bénéficier de l'offre de formation de l'OIE, qui sera essentiellement une offre de **formation à distance**. Cette offre pourra aussi être mise à la disposition d'un large public, notamment les opérateurs commerciaux privés, ou utilisée dans des programmes spécifiques conçus pour la formation d'experts (par exemple les Experts PVS de l'OIE).

Pour la **formation en présentiel**, il est préférable, comme c'est le cas pour d'autres sujets de l'OIE, qu'une seule et unique personne travaillant dans le domaine des échanges au sein des Services vétérinaires participe régulièrement et serve éventuellement de formateur dans son propre pays (formation du formateur). D'où la proposition de créer un **Point focal échanges internationaux** (Focal Point Trade) qui, outre le fait de recevoir une formation, serait chargé de la formulation et de la mise en œuvre des politiques commerciales comme par exemple comprendre, analyser et évaluer comment améliorer les Compétences critiques du PVS associées aux échanges commerciaux, identifier les éventuels écarts de conformité avec les normes commerciales et proposer des mesures correctives, ou partager de bonnes pratiques aux échanges. Cette proposition d'un Point focal échanges internationaux et leurs termes de références seront examinés dans le Forum de réflexion sur la formation (et autres arènes pertinentes en tant que de besoin). Un programme spécifique sera aussi mis au point pour la formation des Délégués de l'OIE, qu'ils soient nouvellement nommés ou non, qui conjuguera les formations en ligne, les webinaires et/ou les séminaires en présentiel avec pour objectif de les appuyer dans leurs responsabilités/rôle en tant que Délégués de l'OIE, notamment en matière d'échanges internationaux (voir leurs compétences spécifiques dans le document « Compétences des Services vétérinaires pour sécuriser et faciliter les échanges internationaux » - Partie IV du Rapport du thème technique de 2020).

Et surtout, les Termes de Référence du Pack de compétences sur le commerce d'animaux et de produits d'origine animale définiront les **objectifs pédagogiques** qui constitueront la base pour l'élaboration de la formation en ligne et en présentiel sur les échanges internationaux. Ces objectifs ont été divisés en acquisition de connaissances et acquisition d'aptitudes (aspects techniques et non-techniques). Les compétences non-techniques comme la diplomatie, l'adaptabilité et l'argumentation solide sont indispensables pour réussir des négociations commerciales. Les objectifs pédagogiques ont été conçus pour les trois niveaux d'éducation présentés dans la Partie V Section II :

- Le **Niveau jeune diplômé** et le **Niveau d'entrée SV** constitueront en quelque sorte une « initiation générale aux échanges internationaux » et porteront essentiellement sur l'appréhension et la démonstration des connaissances sur les sujets suivants : l'évaluation des risques à l'importation ; les principes de sécurité sanitaire lors des échanges commerciaux ; les contrôles à l'importation ; la certification à l'exportation ; le cadre réglementaire des échanges internationaux ; l'utilisation correcte des Codes et des Manuels de l'OIE ; le processus en trois étapes d'une opération commerciale ; et les obligations générales des pays exportateurs et des pays importateurs (insistance sur l'acquisition de connaissances). Dans la plupart des cas, ce seront des prérequis recommandés pour le Niveau expert
- Le **Niveau expert** est censé faire intervenir un niveau significatif de résolution des problèmes, de prise de décision et de gestion des changements, en rapport avec les responsabilités du personnel des SV, du secteur public comme du secteur privé, en matière d'échanges commerciaux (insistance sur l'acquisition d'aptitudes). Une attention particulière sera accordée à la certification pour les procédures commerciales, la mise en œuvre d'un système d'assurance officiel national pour la certification, la transparence réglementaire, l'harmonisation et la négociation commerciale.




Les Termes de Référence du CP12 ont été rédigés en considérant les éléments évoqués ci-dessus et sont disponibles actuellement à l'état de projet sur le Portail de formation de l'OIE dans le CP12. Elles feront ensuite l'objet d'atelier lors du Forum de réflexion sur la formation de l'OIE et seront régulièrement révisées de manière à toujours refléter les changements apportés au fil du temps aux normes de l'OIE.



Élaboration et proposition de supports de formation et de programmes sur les échanges commerciaux [Étapes 7 à 9 de la figure 7] :

Les supports de formation seront élaborés conjointement par le Secrétariat de formation de l'OIE, le Service des normes de l'OIE, les Centres collaborateurs concernés et les prestataires pédagogiques dans le cadre de la Plateforme de formation de l'OIE, conformément aux Termes de Référence du Pack de compétences sur les échanges commerciaux décrits ci-dessus.

Concernant l'offre de formation à distance sur les échanges, l'OIE propose d'élaborer, dans un premier temps, une trentaine de modules en ligne qui aborderont **tous les sujets sur les échanges internationaux couverts dans les Codes et les lignes directrices de l'OIE** de manière à fournir aux pays des solutions de formation personnalisées et adaptées à leurs besoins spécifiques, quels qu'ils soient. Les modules sont présentés ci-dessous en fonction des sujets et des niveaux (figure 9).

 Sujets sélectionnés	 Modules en ligne Niveau jeune diplômé	 Modules en ligne Niveau d'entrée SV	 Modules en ligne Niveau expert
Sujet 1 Cadre réglementaire des échanges internationaux	<ul style="list-style-type: none"> La mission de l'OIE et les échanges commerciaux Le cadre des échanges internationaux pour les animaux et les produits d'origine animale Accords de l'OMC liés aux échanges commerciaux* Aperçu des processus commerciaux (droits et responsabilités des pays exportateurs et des pays importateurs) 	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation des normes de l'OIE dans le cadre des échanges commerciaux 	
Sujet 2 Cadre national des échanges commerciaux	<ul style="list-style-type: none"> Rôle des Services vétérinaires nationaux dans l'importation et l'exportation d'animaux et de produits d'origine animale 	<ul style="list-style-type: none"> Connaissance des priorités nationales, du niveau de risque et de la situation zoonositaire 	<ul style="list-style-type: none"> Définition des priorités nationales liées à l'importation et à l'exportation Harmonisation du cadre national des échanges commerciaux Transparence réglementaire pour les échanges commerciaux
Sujet 3 Partenariat public-privé dans le cadre des échanges commerciaux	<ul style="list-style-type: none"> Les PPP en général** 	<ul style="list-style-type: none"> Les PPP pour les échanges commerciaux 	<ul style="list-style-type: none"> La coordination des PPP pour la certification à l'exportation et le contrôle à l'importation
Sujet 4 Analyse des risques à l'importation	<ul style="list-style-type: none"> Principes de l'évaluation des risques à l'importation 	<ul style="list-style-type: none"> Les normes de l'OIE pour la réduction des risques à l'importation 	
Sujet 5 Certification vétérinaire	<ul style="list-style-type: none"> Certification vétérinaire - les principes 	<ul style="list-style-type: none"> Instauration de la confiance tout au long du processus commercial 	<ul style="list-style-type: none"> Création d'un certificat vétérinaire international Systèmes d'assurance officiels nationaux pour les échanges commerciaux Négociation commerciale Certification électronique
Sujet 6 Zonage et compartimentation	<ul style="list-style-type: none"> Les principes de la régionalisation 	<ul style="list-style-type: none"> Zonage (y compris zones de protection et de confinement) Compartimentation 	
Sujet 7 Contrôles avant l'exportation			<ul style="list-style-type: none"> Modalités de contrôle avant l'exportation
Sujet 8 Coordination de la gestion aux frontières et des contrôles aux frontières	<ul style="list-style-type: none"> Frontières, mouvements des animaux et échanges commerciaux 	<ul style="list-style-type: none"> Les trois étapes du contrôle à l'importation basé sur les risques (documentaire, identité, physique) 	<ul style="list-style-type: none"> Contrôles et gestion aux frontières Coordination de la gestion aux frontières
Sujet 9 Gestion des non-conformités commerciales	<ul style="list-style-type: none"> Différents types de non-conformités 	<ul style="list-style-type: none"> Cadre du règlement des différends SPS* Procédure de médiation informelle de l'OIE 	<ul style="list-style-type: none"> Lutte contre le commerce illégal d'animaux et de produits d'origine animale

* Modules e-learning de l'OMC

** Disponible dans le Pack de compétences 10

Figure 9. Liste des modules e-learning proposés dans le pack CP12 sur les échanges commerciaux

Ces modules en ligne seront mis à disposition sur le Portail de formation de l'OIE selon deux modalités accès distinctes :

- Les modules en ligne pour le Niveau jeune diplômé et le Niveau d'entrée SV (modules destinés à l'auto-formation) seront ouverts à tout le personnel des Services vétérinaires quel que soit le poste occupé, **selon une modalité d'auto-inscription** ; ils seront aussi proposés à titre de prérequis à toute personne des SV intervenant dans des échanges internationaux, y compris les vétérinaires du secteur privé officiellement habilités à la certification, dans le cadre des futurs programmes de formation de l'OIE sur les échanges commerciaux, soit en auto-formation soit dans le cadre de formations à distance tutorées.
- Les modules en ligne pour le Niveau expert seront mis à disposition des Services vétérinaires uniquement **sur inscription par l'OIE** après avoir reçu une demande pays: la décision reviendra donc aux Services vétérinaires, en collaboration avec l'organisme statutaire vétérinaire national, le cas échéant, de sélectionner les modules appropriés en fonction des besoins identifiés via les rapports PVS de l'OIE ou autres sources. Si, dans un premier temps, toutes les requêtes ad hoc formulées par les Délégués de l'OIE seront acceptées par le Secrétariat de formation, l'OIE élaborera ensuite des recommandations et des outils (voir les sections suivantes) pour aider ses Pays membres à gérer ces requêtes dans le cadre d'un système national de formation intégré pour les Services vétérinaires.

Comme souligné dans le document « Compétences des Services vétérinaires pour sécuriser et faciliter les échanges internationaux » (Partie IV du Rapport du thème technique de 2020), il sera parfois nécessaire de renforcer à la fois les compétences « spécifiques aux échanges commerciaux » et les compétences « associées aux échanges commerciaux » pour améliorer les capacités des SV en matière d'échanges internationaux dans leur ensemble. Par conséquent, un « **parcours de formation à la carte** » pourra être élaboré en combinant des modules et des supports de formation provenant du CP12 et de tout autre Pack de compétences pertinent (voir figure 8).

Concernant l'offre de formation en présentiel sur les échanges, des séminaires et des ateliers seront organisés avec des programmes sur mesure pour répondre aux difficultés (voir le document « Difficultés rencontrées par les Services vétérinaires dans le cadre des échanges internationaux et pratiques efficaces » : Partie III du Rapport du thème technique de 2020) identifiées par le biais d'analyses approfondies des rapports PVS, des travaux de l'Observatoire de l'OIE ou acheminées via des forums régionaux (Commissions régionales de l'OIE, Groupes Régionaux Restreints).

Ces programmes pourront aussi intégrer des sujets de type 'quoi de neuf' en lien avec l'actualité (par exemple échanges internationaux et COVID-19) ou avec les derniers amendements des *Codes* de l'OIE qui pourraient avoir des conséquences significatives sur les échanges internationaux. En pratique, cela implique une articulation forte et permanente entre d'une part la Plateforme de formation de l'OIE et d'autre part le processus PVS, l'Observatoire de l'OIE, les recommandations faites sur les forums régionaux et les travaux des Commissions spécialisées de l'OIE pour les révisions annuelles des *Codes*.










Ces séminaires et ces ateliers seront organisés non plus par région mais par **typologie des pays** (voir Partie III), à une fréquence qui dépendra des besoins et du budget disponible ; cette nouvelle approche devrait permettre de corriger les disparités en termes de capacités et de priorités nationales qui existent entre pays d'une même région. Les Délégués de l'OIE ayant une grande expérience en matière d'échanges commerciaux pourraient rejoindre le vivier des formateurs de l'OIE. Les formations en présentiel se concentreront sur les exercices de mise en situation, les échanges de bonnes pratiques et la mise en réseau d'une communauté travaillant dans le domaine des échanges. Elles seront systématiquement conjuguées à la formation en ligne : en amont pour l'acquisition ou la mise à niveau des connaissances, et éventuellement en aval pour mesurer l'acquisition des connaissances et des aptitudes, notamment via des exercices ou des tâches à effectuer.

“

Ces séminaires et ces ateliers seront organisés non plus par région mais par typologie des pays (voir Partie III), à une fréquence qui dépendra des besoins et du budget disponible.

Pour la formation en présentiel ou en distanciel, un **système solide de suivi-évaluation** sera mis en place pour mesurer l'acquisition des connaissances et des aptitudes, et évaluer comment les activités de formation de l'OIE auront contribué à renforcer durablement les compétences des SV en matière d'échanges commerciaux. Ceci se fera sur la base des lignes directrices des Centres collaborateurs sur la mise en œuvre d'une culture de l'évaluation de l'impact dans la formation vétérinaire (en cours d'élaboration). Les requêtes volontaires pour une évaluation PVS de suivi permettront aussi de mesurer les progrès en termes d'échanges commerciaux en utilisant les Compétences critiques des PVS de l'OIE associées aux échanges.

Un financement important sera nécessaire pour préparer (et maintenir à jour) tous les supports de formation et organiser les formations. Les possibilités offertes par le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF) et l'initiative « Mieux appliquer les normes pour un commerce plus sûr » (Better Enforcement of Standards for Safer Trade Initiative, BESST), seront notamment étudiées ainsi que celles offertes par les donateurs de l'OIE ayant un intérêt pour les aspects liés au commerce international. Certains supports de formation pourront aussi être développés en collaboration avec l'OMC, l'Organisation mondiale des douanes et d'autres organisations partenaires impliquées dans le commerce, le cas échéant.

	 Formation en ligne	 Formation en présentiel
 Sujet	<ul style="list-style-type: none"> Tous les sujets couverts dans les <i>Codes</i>, les <i>Manuels</i> et les lignes directrices de l'OIE 	<ul style="list-style-type: none"> Sujets d'actualité (par exemple les mises à jour des Codes) Sujets spécifiques en fonction des besoins identifiés d'un pays
 Public visé	<ul style="list-style-type: none"> Large public (personnel des SV, grand public, Experts de l'OIE, personnes individuelles) 	<ul style="list-style-type: none"> Public cible de l'OIE (Délégués, Points focaux, Experts de l'OIE)
 Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement des SV Sensibilisation et information Développement de la carrière personnelle 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement des SV
 Objectifs pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> Liés au Niveau jeune diplômé, au Niveau d'entrée SV et au Niveau expert 	<ul style="list-style-type: none"> Liés essentiellement au Niveau expert
 Accès	<ul style="list-style-type: none"> Inscription par l'OIE du personnel des SV choisi par le Délégué de l'OIE (aux fins de renforcement des SV) Auto-inscription par le participant 	<ul style="list-style-type: none"> Personnel des SV choisi par le Délégué de l'OIE
 Prix	<ul style="list-style-type: none"> Modèle financier en cours de discussion et dépendant des utilisateurs 	<ul style="list-style-type: none"> Gratuit
 Experts	<ul style="list-style-type: none"> Experts de l'OIE en matière d'échanges commerciaux (pour les formations en ligne tutorées), Partenaires de l'OIE, Centres collaborateurs de l'OIE 	<ul style="list-style-type: none"> Experts de l'OIE en matière d'échanges commerciaux, Partenaires de l'OIE

→ Activités PVS de l'OIE

Comme indiqué dans la Section I de la Partie V, le processus PVS de l'OIE peut significativement contribuer à améliorer les capacités des SV en matière d'échanges commerciaux, notamment lors des phases d'Évaluation et de Planification. Les activités ci-après sont cependant proposées avec trois objectifs :

- **augmenter l'utilisation des rapports PVS** dans la phase d'analyse des risques du processus commercial, en particulier en ce qui concerne la qualité des Services vétérinaires des pays exportateurs ;
- **mieux articuler les résultats des PVS avec les activités de formation de l'OIE** ;
- **améliorer l'environnement de formation au niveau national**, afin d'optimiser la portée des activités de renforcement des capacités de l'OIE.

1. Renforcer les compétences des Experts PVS sur les aspects commerciaux, pour que le processus de certification internationale et le système qualité officiel national pour la certification, l'équivalence, la transparence et l'harmonisation soient évaluées de manière plus complète. Les Experts PVS de l'OIE pourraient donc être amenés à suivre plusieurs modules en ligne sur les échanges commerciaux (Niveau expert), sur la base de programmes annuels de formation en ligne dédiés aux Experts PVS et préparés par le Service chargé du renforcement des capacités.

2. Modifier légèrement le modèle de rapport PVS de l'OIE, pour que les besoins en formation, que ce soit pour le commerce ou pour d'autres sujets, soient plus faciles à saisir dans les rapports PVS. Jusqu'ici, les aspects de la formation ont surtout été traités en considérant la Compétence critique PVS I-2 sur la Compétence et la formation des vétérinaires et des paraprofessionnels vétérinaires, et la Compétence critique I-3 sur la Formation continue ; les besoins de formation, en particulier pour les Compétences critiques au sein de la Composante fondamentale II sur l'Autorité et les capacités techniques sont peu identifiés. Dans le cadre de la section Recommandation pour chaque Compétence critique, le modèle de rapport PVS pourrait inclure des « recommandations en matière de formation ». Les échanges commerciaux font appel à de nombreuses compétences, cela permettra donc de préparer un programme de formation plus complet pour renforcer les compétences des SV sur le commerce.

3. Élaborer une mission de formation PVS dans le cadre de la phase de Soutien ciblé du processus PVS, qui aurait plusieurs objectifs : elle n'est pas spécifique des échanges commerciaux mais elle pourrait aider à préparer un programme de Formation continue complet afin d'améliorer les compétences des SV en termes de commerce, tout en améliorant aussi la mise en place de la formation au niveau national pour en augmenter la portée :

- **Évaluer l'effectif vétérinaire à l'échelle nationale** (répartition, organisation, description des activités, etc.) ;
- **Identifier tous les acteurs concernés** intervenant dans l'éducation vétérinaire au niveau national (EEV, OSV, associations de vétérinaires, etc.) ;
- **Évaluer la qualité de la formation initiale vétérinaire** à partir des compétences du Niveau jeune diplômé (y compris celles qui sont liées au commerce) et le cursus central qui l'accompagne ;
- **Évaluer la qualité de la formation continue vétérinaire** au niveau des SV et faire des recommandations concrètes pour la renforcer ;
- **Évaluer « l'environnement de formation au niveau national »** et donner une orientation sur l'instauration/ la création d'un système de gestion des formations (SGF) au niveau national afin de veiller à ce que (i) les résultats de l'Évaluation PVS soient correctement traduits dans l'identification des besoins de formation ; et (ii) les formations de l'OIE soient correctement incluses dans les programmes nationaux de Formation continue pour les Services vétérinaires.

Si cette activité de Soutien ciblé du processus PVS proposée est acceptée et prise en considération, elle suivra, comme toutes les autres activités PVS, le principe des requêtes volontaires formulées par les Pays membres de l'OIE et du financement volontaire par les donateurs de l'OIE.

4. Créer la base de données PVS de l'OIE pour que toutes les données PVS, y compris celles sur les échanges commerciaux, puissent être extraites correctement, analysées et utilisées plus facilement et de manière plus complète pour les futures activités de formation de l'OIE.

➔ Ressources spécifiques aux échanges commerciaux

Plusieurs ressources liées aux échanges commerciaux seront exploitées dans le cadre des Feuilles de route 2020-2025 de l'OIE et seront mises à disposition

sur le Portail de formation de l'OIE dans le Pack de ressources d'échanges commerciaux (RP12) ; en fonction des fonds disponibles, les ressources suivantes seront développées spécialement pour les SV :

1. Infographie sur le commerce

Objectif: donner un aperçu du processus commercial de A à Z et des responsabilités respectives des pays exportateurs et des pays importateurs intervenant dans les échanges commerciaux.

4. Programme de visualisation des données (Qlik Sense)

Objectif: présenter de manière dynamique les informations commerciales extraites de rapports d'Évaluation PVS en fonction du profil commercial des pays.

2. Fiche d'information

Objectif: informer les intervenants de l'OIE de leurs obligations respectives dans un processus commercial et décrire comment l'OIE peut aider les Pays membres à satisfaire à ces obligations. La fiche d'information expliquera notamment en détail comment plusieurs chapitres des Codes de l'OIE (par exemple les chapitres sur la surveillance, le statut sanitaire, le zonage et la compartimentation) peuvent soutenir efficacement les échanges commerciaux.

5. Recueil des meilleures pratiques commerciales

Objectif: collecter les meilleures pratiques commerciales et les enseignements tirés d'études de cas pertinentes, essentiellement identifiés par le biais du Processus PVS et de l'Observatoire de l'OIE, pour apporter un éclairage sur les pratiques qui fonctionnent bien de par le monde et sur les solutions pratiques aux problèmes commerciaux. Les meilleures pratiques présentées dans la Partie III seront incluses.

3. Outil informatique (TI) pour le Code sanitaire pour les animaux terrestres et le Code sanitaire pour les animaux aquatiques

Objectif: élaborer des « Codes (terrestre et aquatique) numériques » et l'outil informatique (TI) qui les accompagne pour que l'utilisateur puisse identifier plus rapidement, dans un contexte commercial, les différentes dispositions pertinentes des Codes de l'OIE.

6. Boîte à outils des Délégués de l'OIE

Objectif: fournir aux Délégués de l'OIE une série de ressources en ligne pour les aider à exercer leurs responsabilités en tant que Délégué l'OIE tout au long de l'année. La Boîte à outils comportera des ressources spécifiques sur les responsabilités des Délégués liées aux échanges commerciaux.



« Itinéraire » pour renforcer les capacités commerciales des services vétérinaires

Le schéma ci-dessous montre l'« itinéraire » détaillé (la feuille de route) emprunté en utilisant les futurs outils et

ressources présentés dans les sections précédentes pour renforcer les compétences des SV d'un pays en matière d'échanges commerciaux, dans un environnement de formation favorable

1 ÉVALUER LES CAPACITÉS NATIONALES ACTUELLES EN TERMES D'ÉCHANGES COMMERCIAUX

PROCESSUS	Réaliser les e-modules sur les missions d'évaluation PVS (CP1)	Demander une mission d'évaluation PVS (avec un angle «échanges commerciaux») à l'OIE	RÉSULTATS	Identification des forces et faiblesses pour les PVS CCs spécifiques aux échanges commerciaux	Identification des forces et faiblesses pour les PVS CCs associées aux échanges commerciaux	Recommandations pour améliorer les capacités nationales en termes d'échanges commerciaux

2 FIXER DES PRIORITÉS NATIONALES POUR LE COMMERCE DES ANIMAUX ET DE LEURS PRODUITS

PROCESSUS	Réaliser les e-modules sur «établir les priorités nationales en terme d'échanges commerciaux (CP12)»	Demander un atelier de planification stratégique à l'OIE	RÉSULTATS	Identification des opportunités nationales en matière d'échanges commerciaux	Définition de l'agenda commercial national	Analyse des parties prenantes impliquées dans les échanges commerciaux

3 CONCEVOIR UN PLAN POUR RÉDUIRE LES INSUFFISANCES EN TERMES D'ÉCHANGES COMMERCIAUX

PROCESSUS	Réaliser les e-modules sur l'analyse des écarts PVS (CP1)	Demander une analyse des écarts PVS à l'OIE	Organiser une «table ronde sur le financement», le cas échéant	RÉSULTATS	Un plan quinquennal et budget associé pour les priorités commerciales (et autres priorités nationales)	Soutien financier indicatif (interne ou aide) pour la mise en œuvre du plan, le cas échéant	Recommandations pour améliorer les capacités nationales en termes d'échanges commerciaux



4B ÉVALUER « L'ENVIRONNEMENT DE FORMATION » DES SERVICES VÉTÉRINAIRES

PROCESSUS	Demander une mission PVS Education à l'OIE	RÉSULTATS	Évaluation des effectifs vétérinaires qui s'occupent des échanges commerciaux	La formation initiale sur les échanges commerciaux est évaluée (sur la base des compétences du jour 1)	La formation continue sur les échanges commerciaux est évaluée	Des recommandations pour la mise en œuvre d'un système de gestion de la formation sont produites

5 METTRE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS DE FORMATION

PROCESSUS	À partir des rapports d'évaluation et d'analyse des écarts PVS, identifier les CC à renforcer				RÉSULTATS	Les connaissances sur les sujets liés aux échanges commerciaux sont améliorées
	Identifier les Packs de Compétences liés à ces CCs et sélectionner les modules électroniques pertinents	Attribuer les modules électroniques aux personnels concernés (à partir de l'évaluation des effectifs)	Réaliser les modules électroniques (personnels des SV)	Participer aux programmes de formation de l'OIE sur les échanges commerciaux pour les Délégués et Points Focaux de l'OIE		

6 UTILISER LES RESSOURCES DE L'OIE SUR LES ÉCHANGES COMMERCIAUX

Infographie sur les échanges commerciaux	Fiche sur les échanges commerciaux	Compendium sur les échanges commerciaux	Programme de visualisation des données sur les échanges commerciaux (Qlik Sense)	Revue scientifique et technique de l'OIE n°39 sur les échanges commerciaux	Guide informatisé de l'utilisateur pour les Codes OIE
--	------------------------------------	---	--	--	---

LES CAPACITÉS DES SV SUR LES ÉCHANGES COMMERCIAUX SONT AMÉLIORÉES

